

# Les MRE mal protégés

• Le gouvernement a mal négocié certaines conventions, selon des études du CCME

• Et n'a pas anticipé pour épargner aux MRE d'Espagne de nouvelles restrictions de séjour

• Nécessité de discussions bilatérales pour établir de nouveaux accords



*Au-delà des problèmes de protection sociale, le CCME a également lancé d'autres études comme celles traçant les transformations socioéconomiques des MRE, dont des pays comme les Etats-Unis, le Golfe et l'Europe. A cela s'ajoute un autre document sur «le traçage du budget destiné aux MRE, afin de déterminer le niveau des dépenses publiques dans ce domaine» (Ph. Bziouat)*

LA décision des Pays Bas de réduire les allocations sociales aux MRE ayant décidé de rentrer au Maroc avait suscité la polémique depuis quelques mois. Un dossier qui a mis à nu la faible protection sociale de cette catégorie. Certains membres du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) ont reproché au gouvernement d'avoir une réaction au lieu de se pencher sur ce dossier de façon préventive, et en mettant sur la table tous les paramètres, y compris l'apport des MRE dans le pays d'accueil. Aujourd'hui, ce Conseil vient d'élaborer trois études sur la protection sociale des MRE dans d'autres pays, dont l'Espagne et la France.

L'idée est de «fournir au gouvernement une base de données afin de mieux préparer les négociations». Ceci est d'autant plus important que plusieurs MRE souffrent des effets de la crise économique dans les pays d'accueil. C'est le cas notamment des Marocains d'Espagne, qui a changé les règles de renouvellement des cartes de séjour. Actuellement, «ils doivent justifier de 6 mois de travail durant les deux dernières années. Une grande partie des Marocains ne remplissent pas cette condition. Ils ont le choix entre la clandestinité ou le retour au pays». Certains ont préféré faire des va-

Etats», est-il indiqué. Globalement, l'étude réalisée par ce Conseil a mis l'accent sur «la complexité du système de sécurité sociale en Espagne, dans la mesure où chaque communauté autonome possède son propre

Etats», est-il indiqué. Globalement, l'étude réalisée par ce Conseil a mis l'accent sur «la complexité du système de sécurité sociale en Espagne, dans la mesure où chaque communauté autonome possède son propre

## Quid des MRE des Baléares

Le CCME a réalisé une 3e étude sur les MRE dans les îles Baléares. Une zone espagnole qui a connu l'affluence de la communauté marocaine, notamment du Rif, pour y exercer des métiers dans le tourisme, les services, et l'agriculture. Actuellement, c'est la première communauté étrangère sur ces îles, qui regroupe des destinations connues comme Mallorca et Ibiza. Leur nombre s'élève à plus de 32.000 Marocains. Cette communauté, «continue de vivre des problèmes qui empêchent sa pleine intégration sociale, notamment en termes d'égalité des droits». Surtout que les emplois dans cette région sont en grande partie de caractère saisonnier. Les problèmes s'étendent également à la faiblesse de l'encadrement religieux. Le CCME a recensé 400 lieux de culte dirigés par 400 imams, sans aucun encadrement religieux comme il est de coutume dans d'autres pays. Ce qui en fait une proie à la radicalisation. Aujourd'hui, deux experts en affaires religieuses et en enseignement de l'arabe ont été dépêchés par le Maroc dans ces localités. Parallèlement, le CCME prépare des propositions pour un plan d'action visant à immuniser ces imams. □

pagne a épargné les ressortissants de certains pays, notamment d'Amérique latine, de cette condition. Le Maroc aurait pu également faire des démarches dans ce sens, sur la base des fortes relations liant les deux

modèle». Il ressort également de ce document que la couverture sociale est liée à l'obtention du permis de séjour. C'est dans ce sens que le CCME appelle à «l'assouplissement des exigences pour obtenir, et

surtout conserver, la situation de régularité en matière de travail et de résidence». Il insiste également sur «la nécessité de réformer une loi espagnole en vue d'inclure les citoyens marocains aux autres nationalités ayant droit à un traitement égalitaire avec les citoyens espagnols, en matière de prestations sociales non contributives». Face à la résistance à laquelle pourrait faire face cette demande, cette étude propose de s'appuyer sur «une jurisprudence établie sur la base d'une large interprétation du Règlement de coopération entre l'Union européenne et le Maroc».

En France, la protection sociale des immigrés marocains est régie par une convention entre les deux pays, signée en 2007 et entrée en vigueur en 2011, assurant la réciprocité dans le traitement de ce dossier. Là encore, des critiques sont adressées aux négociateurs marocains. «Les dispositions de cette convention sont en grande partie au profit du côté français», selon les rédacteurs de cette étude. La commission mixte, qui doit assurer le suivi de l'application de cette convention, ne s'est pas réunie depuis 2012. L'étude réalisée par le CCME montre que «le champ d'application de cette convention se limite à la sécurité sociale». C'est pour cela qu'elle considère que «des questions touchant plus largement la protection sociale des Marocains en France devraient être inventoriées et faire l'objet de discussions bilatérales». L'objectif est d'aboutir à un accord intergouvernemental. Cette coopération maroco-française devrait également aboutir, selon cette étude, à mener une réflexion, impliquant les partenaires publics et privés, sur la possibilité de création de Maisons de retraite au Maroc, pour accueillir notamment les migrants âgés de retour au pays. □

M. A. M.

Pour réagir à cet article:  
[courrier@leconomiste.com](mailto:courrier@leconomiste.com)

Ne manquez pas 100 % éco sur



Mr. Majid Iraqi,

Président Directeur Général de TAGA Morocco

sera l'invité de l'émission 100% éco

le Vendredi 11 Mars 2016, entre 17h15 et 18h00.



Casablanca 92.5 • Rabat 106.9 • Marrakech 90.5 • Agadir 99.7 • Tanger 103.3 • Tétouan 87.8 • Fès 98.8 • Fès Ville Nouvelle 97.2  
Meknès 97.2 • Kenitra 106.9 • Mohammedia 92.5 • El Jadida 97.3 • Settat 106.4 • Chefchaouen 106.4 • Taounat 95.6 • Essaouira 96.8  
Safi 92.3 • Taza 103 • Tiznit 103.1 • Taroudant 104.9 • Tafraout 95.9 • Guelmim 96.8 • Tan tan 95.2 • Skhour Rhamna 92.2